

NIVEAU DE DIPLOMES REQUIS

Catégorie ou emploi	Niveau de diplômes	
Cat. 1	Diplôme de niveau I	Personnel occupant des emplois de cadre exigeant normalement une formation de niveau supérieur à celui de la maîtrise, correspondant désormais à un diplôme d'ingénieur ou de Master.
Cat. 2	Diplôme de niveau II	Personnel occupant des emplois de cadre exigeant normalement une formation d'un niveau comparable à celui de la licence ou de la maîtrise.
Cat. 3 filière technique	Diplôme de niveau III	Personnel occupant des emplois qui exigent normalement des formations du niveau du diplôme des instituts universitaires de technologie (DUT) ou du brevet de technicien supérieur (BTS) ou de fin de premier cycle de l'enseignement supérieur.
Cat. 3 filière générale	Diplôme de niveau IV	Personnel occupant des emplois de maîtrise ou d'ouvrier hautement qualifié et pouvant attester d'un niveau de formation équivalent à celui du brevet professionnel (BP), du brevet de technicien (BT), du baccalauréat professionnel ou du baccalauréat technologique.
Cat. 4	Diplôme de niveau V	Personnel occupant des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP) ou du certificat d'aptitude professionnelle (CAP), et par assimilation, du certificat de formation professionnelle des adultes (CFPA) du premier degré.